

Les logements étudiants à Nancy :

Un listing logement étudiants régulièrement mise à jour est à votre disposition à L'Accueil Info-Etudiants / Guichet Unique du Pres de l'Université de Lorraine
D'autres types d'annonces des offres de logement sont également disponibles (voir section – plus d'informations)

4 points importants

1 Dans la plupart des cas, il vous faudra obtenir une caution solidaire attestant qu'une personne peut payer à votre place en cas de problème. Si vous êtes étudiant boursier ou salarié, vous pourrez peut-être bénéficier du Loca Pass. Sous certaines conditions, ce dispositif offre une avance gratuite pour le dépôt de garantie et assure la caution de votre logement locatif
www.locapass.fr

2 A votre entrée dans un appartement, un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer vous sera demandé. Si les lieux ne sont pas endommagés, cette somme vous sera restituée à votre départ.

3 À la signature du contrat de location avec une agence, une commission équivalente à environ un mois de loyer hors charges vous sera demandée.

4 Il est obligatoire de souscrire une assurance habitation.

Les différents types de logement

Selon votre budget, la durée de votre séjour ou votre désir d'indépendance, différents types de logement s'offrent à vous.

Les chambres en cités universitaires (Cités U)

Gérées par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), elles proposent des chambres de 9 à 15 m², ordinaires ou rénovées. Les chambres sont généralement équipées d'un lavabo, d'une armoire, d'un bureau, d'un ou deux sièges, d'un lit d'une personne avec matelas, couverture, traversin, oreiller. Ces cités constituent une solution idéale pour les étudiants aux revenus modestes.

Les résidences étudiantes

Elles sont ouvertes à tous les étudiants et les locations peuvent se faire à tout moment de l'année, même pour de courtes durées. Il s'agit pour l'essentiel de logements récents, coquets (souvent meublés), allant du studio au T2 (entre 18 et 30 m²), dans des résidences dotées de nombreux services : cafétéria, laverie, salle de sport, espace TV, parking, ménage, etc. En général bien situées, à proximité des campus et des écoles ou en centre ville, elles sont souvent la meilleure combinaison entre indépendance et vie étudiante.

Les foyers

Ils accueillent, en chambre individuelle ou à partager, des étudiants pour la durée de l'année universitaire (certains sont ouverts toute l'année). Ils offrent une restauration sur place ou la possibilité de cuisiner ainsi que des salles d'études ou de loisirs, des bibliothèques, etc. Le prix est tout compris.

Les logements HLM

Les Offices Publics d'Habitations à Loyers Modérés (OPHLM), les agences d'Habitations à Loyers Modérés (HLM) ainsi que les Offices Publics d'Aménagement et de Construction (OPAC) réservent un certain nombre de leurs appartements aux étudiants. Les appartements ont l'avantage d'avoir une surface habitable supérieure à la moyenne, à des tarifs très abordables. Il est plus facile de trouver de grands appartements à partager mais c'est alors à vous de trouver vos colocataires. Ces appartements ne sont pas meublés.

La location d'un logement à un particulier ou à une agence immobilière

Si vous avez affaire à un particulier, vous traiterez directement avec lui pour les visites et la signature du contrat de location appelé « bail ». Le propriétaire est libre de fixer le prix et les conditions qu'il veut, dans le respect de la loi, bien entendu.

Si vous passez par une agence immobilière, structure commerciale qui fait l'intermédiaire entre le propriétaire et le locataire, vous aurez à vous acquitter d'une commission appelée « frais d'agence » dont le montant correspond généralement à un mois de loyer sans charge.

La colocation

Ce système vous permet de partager un grand appartement avec vos amis ou d'autres étudiants. Il faut cependant être prudent avant de prendre une décision, car la signature du bail engage la responsabilité de tous les colocataires. Tous les noms doivent y être mentionnés et tous les colocataires doivent le signer.

Les solutions d'attente

Il existe quelques solutions d'hébergement temporaire.

Les Auberges de Jeunesse : pour y accéder, vous devez être titulaire d'une carte d'adhérent (environ 11€ pour les moins de 26 ans et 16€ pour les autres)

Les hôtels : il existe des hôtels à petits prix mais qui présentent l'inconvénient d'être en périphérie des villes (par exemple Formule 1, 1ère Classe, ...). Comptez de 30 à 50 € par nuit.

Plus d'informations des offres:

à l'Accueil Info-Etudiants / Guichet Unique of Pres de l'Université de Lorraine :

à Nancy - 34, cours Léopold - 54052 NANCY Cedex - Téléphone : 00 33 (0)3 54 50 54 00

à Metz - Maison Alfred Grosser - Ile du Saulcy - 57000 METZ - Téléphone : 00 33 (0)3 87 54 77 77

<http://www.nancy-universite.fr/guide.pratique/fr/indexfr.php>

CRJ Lorraine - <http://www.jeunesenlorraine.org/fr/accueil.html> 20 quai Claude Le Lorrain, Nancy

CROUS - <http://www.crous-nancy-metz.fr> - 75 rue de Laxou, Nancy

OPAC - <http://www.opac54.fr>, <http://www.moselis.fr>

ADIL <http://www.adil.org/54/> 48, rue du Sergent Blandan, Nancy

MGEL - <http://www.mgel.fr/logement> - 44 cours Léopold - Nancy

LMDE - - <http://www.lmde.com/index.php?id=1068> 13 rue de la Ravinelle, Nancy

Les journaux gratuits : Paru Vendu, Banco, ...

Le quotidien local : <http://www.estrepublicain.fr>

Les agences immobilières : liste disponible au Guichet Unique ou dans les pages jaunes de l'annuaire

Internet : différents sites vous offrent la possibilité de consulter des offres de logement : <http://www.topannonces.fr>

- www.bonjour.fr - www.kel-koloc.fr - www.colocation.fr et bien d'autres.